



Prêt immobilier et inscription au fcip

Par **miossecj**, le **16/10/2008** à **08:17**

Bonjour, mon histoire n'est pas simple mais je vais tenter de vous l'expliquer.
Mon amie a 1 maison avec son ex, le prêt n'est plus payé depuis 1 an 1/2. Mon amie est donc fichée au fichier national des incidents de paiements (FCIP) depuis mars 2008. Or cette maison nous souhaitons la racheter pour qu'elle ne soit pas saisie. Mais le créancier ne veut pas prêter de l'argent à mon amie étant donné son inscription au FCIP. Question :
Une autre banque peut-elle prêter de l'argent malgré le FCIP ?
Y a-t-il une autre solution ?
Merci d'avance

Par **juri15**, le **16/10/2008** à **14:00**

Bonjour,

Aucune banque ne prêtera de l'argent à quelqu'un d'inscrit au FCIP surtout en ce moment.

Il faut donc que ce soit vous qui empruntiez, ou que les impayés soient régularisés et l'inscription levée, il n'y a pas d'autre solution.

Cordialement,
Juri15

Par **Patricia**, le **16/10/2008** à **19:52**

Bonsoir,

TOUTES les banques, postes, caisses d'épargne... (organismes financiers),
ont accès à la consultation du FICP de la BdeF avant d'accorder un prêt...
Même si vous ne lui dites pas, elle le saura et refusera votre demande

Cordialement